

Les brèves du Sundep-Solidaires



N° 2 - 3 octobre 2009

Toujours plus de précarité!



Personnel de droit privé : une aumône

La valeur du point passe à 56,92 € au 1^{er} septembre 2009 (56,30 € depuis le 1/9/08).

... et des primes exceptionnelles, le plus souvent non versées.

C'est d'une **augmentation ferme, tout de suite**, dont les salariés ont besoin !

Depuis 2002, des **suppressions de postes pour tous**, mais proportionnellement **moins dans le privé (-2,5%) que dans le public (-8 %)**.

Précarité plus importante dans le privé et en forte progression

au 1/1/2009	1 ^{er} degré	2 nd degré
privé	12,9% de suppléants (chiffre qui a plus que doublé en 5 ans)	20,2% délégués académiques
public	moins de 0,1%	4,2% de contractuels et vacataires

Et **19% des maîtres du privé sont à temps partiel ou incomplet (45% pour les seuls précaires)** contre seulement 9,8% dans le public.

Tout enseignant qui subit une perte de salaire liée à une réduction de ses horaires de travail peut bénéficier d'une **allocation compensatoire**. S'il n'a pas perdu « assez d'heures » (au moins 30% de son horaire précédent), **il ne sera pas indemnisé !**

Délégués académiques et précarité

Comment se décompose votre temps de service : heures poste ou HSA ?

À croire que les HSA (heures supplémentaires année) ne font pas recette auprès des maîtres contractuels puisque certains rectorats ne voient aucun inconvénient à ce que des DA en assurent.

Bon à savoir : les HSA

- ne sont payées que du 1^{er} octobre au 30 juin
- ne sont pas payées en cas de congé formation, maternité, maladie
- ne sont pas prises en compte pour le RETREP

**Pour en savoir plus, consultez notre site national <http://www.sundep.org>
Pour nous contacter, ☎ 01 43 60 59 47 , mail national@sundep.org**